



Aide au code de la route

1. Bénéficiaires

Haut-viennois âgés de 15 à 24 ans ayant obtenu le code de la route depuis moins de trois mois.

2. Conditions d'éligibilité

- domiciliation y compris fiscale en Haute-Vienne ;
- ne pas bénéficier d'un autre dispositif d'aide au permis de conduire (départemental ou non).

3. Montant et versement de l'aide

Le montant de l'aide s'élève à 30 €.

4. Pièces à fournir :

Pièces administratives :

- fiche de renseignements dûment complétée ;
- copie intégrale du livret de famille ;
- copie intégrale du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu du foyer ;
- relevé d'identité bancaire ;
- copie de l'attestation de réussite au code de la route de moins de 3 mois ;
- attestation sur l'honneur, certifiant que le jeune n'est pas bénéficiaire d'un autre dispositif d'aide au permis de conduire départemental ou non.

DELAIS : les pièces administratives doivent être fournies dans un délai de 6 mois après de dépôt de la demande, au-delà il ne sera pas donné suite à votre dossier.

5. Dépôt du dossier et contact :

Le dossier complété accompagné des pièces justificatives doit être adressé à :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne
Pôle éducation, culture et vie associative
Mission jeunesse – vie associative
11, rue François Chénieux
87031 LIMOGES CEDEX

Tel : 05.44.00.14.68

aidepermisdeconduire@haute-vienne.fr



Aide au code de la route

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

➡ DONNEES PERSONNELLES DE L'APPRENANT :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
.....

Téléphone :

Courriel :

Née le :

Date de réussite code de la route :/...../.....



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
.....
.....

Né(e) le :

Atteste sur l'honneur que je / mon enfant n'est pas bénéficiaire d'un autre dispositif d'aide au permis de conduire départemental ou non.

Fait à, le

Signature

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, le Département de la Haute-Vienne vous informe du traitement de vos données personnelles.

- **Objet de la demande :** Le traitement a pour objet d'instruire les demandes d'aide au code de la route. Il est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD)
- **Données traitées :** données d'identification, vie personnelle, informations d'ordre économique et financier. Ces informations sont recueillies auprès de la personne demandant l'aide au code de la route (y compris l'utilisateur du téléservice correspondant). Ce téléservice prévoit (sauf mention contraire) le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires au traitement du dossier reçu.
- **Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée**
- **Personnes concernées :** les personnes souhaitant faire une demande d'aide au code de la route.
- **Destinataires des données :** En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataire de tout ou partie des données, les services du Département suivants : mission jeunesse, sous-direction des finances, le pôle solidarité enfance insertion emploi (FAJ), les maisons du Département, les membres siégeant à la commission permanente statuant sur votre demande et les prestataires en charge de l'hébergement et de la maintenance de la solution informatique.
- **Durée de conservation des données :** Les données relatives aux aides au code de la route sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales (durée d'utilité administrative : 10 ans puis destruction). Dans le cas d'un rejet, les données sont conservées 2 ans puis détruites.
- **Sécurité :** Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du Conseil départemental de la Haute-Vienne
- **Vos droits sur les données vous concernant :** Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, les faire rectifier, ou vous opposer au traitement de ces données sauf si de droit a été écarté par une disposition législative. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par le Département vous pouvez, en justifiant de votre identité, contacter son délégué à la protection des données (DPD) :
 - o soit par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits)
 - o soit par courriel : donneespersonnelles@haute-vienne.fr
- **Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).**